



AVIS DE COURSE « RÈGLES D'INTRODUCTION A LA RÉGATE »

Régates des BRAVADES

19 Mai 2024

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

Préambule : Prévention des violences et des incivilités

Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs. Un concurrent ou accompagnateur qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- les Règles d'Introduction à la Régata
- le présent avis de course,
- la fiche course, et ses annexes
- les règlements fédéraux

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1 La régata est ouverte aux bateaux de la classe HN OSIRIS et IRC.

2.2 L'inscription se fera uniquement par internet : https://nvi-ins.fr/INS_REGATE?Club=SNST

2.3 L'assurance du bateau devra être mise en pièce jointe de l'inscription et les droits à payer directement en ligne

2.4 La régata étant en grade 5 :

- Chaque concurrent majeur doit être en possession d'une Licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
- Chaque concurrent mineur doit être en possession d'une Licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger doit fournir :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

3. FRAIS DE CONSTITUTION DE DOSSIER

Sans objet.

4. PROGRAMME - MISE A DISPOSITION-TYPE DE PARCOURS-HEURE LIMITE-PLACE DE PORT

La liste des bateaux régulièrement inscrits, la liste des bateaux par groupe, les flammes de course seront mises en ligne sur le site internet de la SNST www.snst.org le 19 mai au matin.

Dimanche 19 mai : 10h50
11h
18h00

Briefing obligatoire sur l'eau par **VHF canal 77**
Premier signal d'avertissement
Remise des Prix à la Société Nautique de Saint-Tropez

Les bateaux qui n'ont pas franchi la ligne d'arrivée avant 17h30 seront classés DNF.

Les bateaux désirant arriver la veille de la régata doivent prendre contact avec la capitainerie accueil-port@ville-sainttropez.fr

5. FICHE COURSE-DOCUMENTS DE COURSE

Fiche course et les documents de course seront disponibles en ligne sur le site www.snst.org

6. CLASSEMENT

Plusieurs courses pourront être courues.

6.1 Le système de classement utilisé sera le classement en temps sur temps, système « à minima »

6.2 Ex-aequo: nombre de meilleurs places et si besoin, classement de la dernière course.

6.3 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

6.4 Toutes les courses compteront pour le classement final.

7. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

8. PROTECTION DES DONNEES

Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités. Utilisation des données personnelles des participants En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'AO à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de l'AO, de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.